

Paris, le 25 décembre 2018

Le Secrétaire Général

à

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre,

Vous avez fait le choix d'écrire directement aux inspectrices et aux inspecteurs de l'Éducation nationale et cela semble tout à fait judicieux. Si, le plus souvent, nous entretenons des relations de confiance avec notre hiérarchie de proximité, nous dénonçons quelques cas de dérapage qui nous ont été signalés. Les inspecteurs n'ont nul besoin d'un rappel à la loi et de menaces à peine voilées de retrait de salaire pour non-participation à des réunions institutionnelles. Ces méthodes ne peuvent que nous éloigner de l'objectif affiché d'une école de la confiance. Si les inspecteurs ont choisi de ne pas participer à diverses réunions, c'est bien évidemment pour vous dire leur lassitude, voire leur exaspération, car, malgré tous les compliments que vous leur adressez, aucune reconnaissance objective de leur investissement n'a pu encore être constatée jusqu'alors. Nous avons une haute idée de notre métier de cadre et vous citez vous-même dans votre courrier des exemples récents de notre capacité à porter les réformes que vous avez mises en place. Les inspecteurs méritent donc le respect plus que des menaces de sanction.

Pour autant, ce que vous annoncez ne peut être considéré comme une réponse adaptée et satisfaisante. En effet, le sentiment de non-reconnaissance est si grand, le sentiment de déclassement si fort, que des mesures « à l'horizon de 2020 » sembleront trop tardives à de nombreux collègues. Nous savons bien qu'il faut laisser au groupe de travail le temps de se réunir et que des mesures ambitieuses portant aussi bien sur les positionnements indiciaires que sur les indemnités imposent une approche interministérielle qui est consommatrice de temps. Cependant, une mesure immédiate de revalorisation, même ponctuelle, serait appréciée par les inspecteurs, car elle permettrait de saluer l'investissement de nos collègues de toutes spécialités pour l'accompagnement de votre politique éducative. Le faible effectif de notre corps rendrait une telle mesure peu coûteuse au bout du compte.

Autre regret formulé par de nombreux collègues : dans votre courrier, il n'est fait aucune mention de mesures indemnitaires spécifiques pour les inspecteurs pilotant des réseaux relevant de l'éducation prioritaire. Rappelons à cet égard que l'arrêté du 28 août 2018 semble n'être toujours pas mis en œuvre dans plusieurs académies. L'écart que nous continuons à constater avec les chefs d'établissement est vécu par les inspecteurs comme une réelle injustice incompréhensible et inadmissible.

Les perspectives ouvertes dans votre courrier font naître un réel espoir de voir les vrais sujets enfin abordés. Il est grand temps en effet d'ouvrir le vaste chantier de l'inspection dans ses différents aspects. Le rapprochement, que vous affirmez possible, entre les IEN et les IA-IPR, nous a toujours paru évident depuis de très nombreuses années. La mise en place du corps unique d'inspecteurs aux missions diversifiées apparaît aujourd'hui inéluctable, eu égard aux évolutions des missions des inspecteurs de toutes spécialités. Elle est indispensable pour renforcer la cohérence et la continuité au sein de notre

système éducatif de la maternelle à l'université. Cette mesure constitue indiscutablement la priorité absolue de notre organisation syndicale.

Soyez persuadé, Monsieur le Ministre, que nous sommes tous pragmatiques et voyons bien que les mesures catégorielles, tant attendues car elles sont aujourd'hui le seul moyen de reconnaître et de valoriser notre engagement professionnel ainsi que nos compétences, nécessiteront du temps. Pour que l'échéance fixée par vous-même à « l'horizon 2020 » soit tenue, il faudra que le groupe thématique de l'agenda social consacré à cette question travaille à grande vitesse. Afin de nous inscrire dans la dynamique d'urgence affirmée par tous les inspecteurs, notre organisation syndicale va solliciter une audience avec Monsieur le Directeur de la DGRH. Nous souhaitons lui faire part de notre espoir, mais aussi de notre souhait d'aller au plus vite pour que cet agenda social devienne une réponse adéquate et ne soit surtout pas perçu comme une manière de repousser à une échéance floue, inévitablement perçue comme trop lointaine, les mesures dont nous avons besoin pour que l'accès au corps des IEN redevienne réellement attractif. Nous vous disons notre conviction que cet enjeu est primordial pour l'avenir de l'École.

Par ailleurs, des avancées très rapides doivent impérativement aussi être envisagées dans le cadre du groupe thématique relatif à nos conditions de travail. Nous insistons particulièrement sur les charges administratives et les multiples enquêtes sous lesquelles nous croulons ! Ces tâches, souvent présentées comme plus urgentes les unes que les autres par notre hiérarchie de proximité, nous empêchent de nous consacrer comme nous le souhaiterions et comme vous nous le demandez à l'accompagnement des équipes éducatives pour les aider à mieux faire réussir tous les élèves. Des mesures simples et de bon sens pourraient très vite être mises en œuvre.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette situation et à ces requêtes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de l'attachement sans faille de toutes les inspectrices et de tous les inspecteurs à un service public d'éducation plus juste et plus efficace.



P. ROUMAGNAC